

CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DE QUÉBEC

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec, tenue le mercredi 5 mai 2021 à 10 h 30, à l'hôtel de ville de Québec, 2, rue des Jardins, Québec.

-
- Sont présents: M. Steeve Verret, conseiller de la Ville de Québec, président d'assemblée
M. Sylvain Juneau, maire de la Ville de Saint-Augustin-de-Desmaures, vice-président d'assemblée
- M. Gaétan Pageau, maire de la Ville de L'Ancienne-Lorette
M. Jérémie Ernould, conseiller de la Ville de Québec
Mme Michelle Morin-Doyle, conseillère de la Ville de Québec
M. Rémy Normand, conseiller de la Ville de Québec
Mme Marie-Josée Savard, conseillère de la Ville de Québec
Mme Émilie Villeneuve, conseillère de la Ville de Québec
M. Patrick Voyer, conseiller de la Ville de Québec, en remplacement du maire Régis Labeaume
- Sont également présents: M. Alain Tardif, directeur général adjoint
M^e Sylvain Ouellet, greffier
- Est absent: M. Régis Labeaume, maire de la Ville de Québec

Ouverture de la séance

À 10 h 32, monsieur le président constate que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

La séance se tient par visioconférence et sans la présence du public, et ce, conformément à l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 et le décret du gouvernement numéro 102-2021 du 5 février 2021, concernant l'ordonnance des mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la *COVID-19*.

Les personnes présentes peuvent prendre part aux discussions et entendre clairement ce qui est dit.

De plus, dans le contexte de la pandémie de la *COVID-19*, la période de questions des citoyens habituellement présents à la séance a été remplacée par une période de questions par courriel.

CA-2021-0227

Adoption de l'ordre du jour

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,
appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,
il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0228

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 21 avril 2021

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de Québec tenue le 21 avril 2021, tel que rédigé.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Communications écrites au conseil

- Dépôt du rapport financier de la Ville de Québec, incluant le rapport du vérificateur général sur les états financiers, le rapport du vérificateur externe et le rapport de la reddition de comptes pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2020

Période d'intervention des membres du conseil

Il n'y a eu aucune intervention des membres du conseil.

Adoption des résolutions

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

CA-2021-0229

Prise d'acte du *Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec* - AP2021-260 (Ra-2269)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de prendre acte du *Rapport annuel 2020 – Application des Règlements sur la gestion contractuelle de la Ville de Québec*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Approbation du répertoire pour le service de réparation des véhicules légers et intermédiaires (Appel d'offres public 74997) - AP2021-278 (Ra-2269)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

1° d'approuver le répertoire de fournisseurs conformes pour le service de réparation des véhicules légers et intermédiaires, pour une période de trois ans à compter de la date d'adjudication, conformément à la demande publique de soumissions 74997 et aux prix unitaires de leur soumission respective, et ce, sous réserve de l'approbation des sommes requises lors de l'adoption des budgets pour les années 2022 à 2024 par les autorités compétentes;

- Rang 1 : *Garage Desharnais & Fils* ltée, selon sa soumission du 8 mars 2021;
- Rang 2 : *Clinique de l'Auto M.M. inc.*, selon sa soumission du 3 mars 2021;
- Rang 3 : *JL Desjardins Auto Collection inc.*, selon sa soumission du 11 février 2021.

2° d'autoriser les ateliers concernés du Service de la gestion des équipements motorisés à y recourir selon leurs besoins.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Entente entre la Ville de Québec et *CorActive High-Tech inc.*, relative au versement d'une subvention, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser le projet *Investissement dans une nouvelle usine de haute technologie et expansion de l'entreprise* - DE2021-381 (CT-DE2021-381) — (Ra-2269)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu :

1° d'approprier une somme maximale de 1 000 000 \$, à même le fonds lié à la *Politique d'investissement de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour la réalisation du projet *Investissement dans une nouvelle usine de haute technologie et expansion de l'entreprise* ;

2° d'autoriser la conclusion de l'entente entre la Ville de Québec et *CorActive High-Tech inc.*, relative au versement d'une subvention maximale de 1 000 000 \$, dans le cadre du volet *Projets majeurs de la Vision entrepreneuriale Québec 2026*, pour réaliser ledit projet, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans l'entente jointe au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0232

Modification de l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération à des fins de logement social pour ajouter des utilisations autorisées à même les fonds disponibles - FN2021-022 (Ra-2269)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu :

- 1° de modifier la fiche 38030 pour permettre l'émission de prêts;
- 2° d'autoriser de financer, à même l'excédent de fonctionnement affecté d'agglomération, l'émission de prêts à des fins de logement social.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0233

Modifications de la nomenclature des emplois professionnels - RH2021-302 (Ra-2269)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser:

- 1° les deux modifications proposées à la nomenclature des emplois professionnels et l'adoption de la nomenclature modifiée des emplois;
- 2° la modification des titres d'emplois des employés visés par cette modification.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0234

Nomination de monsieur Laurent-Étienne Desgagnés (ID. 128516) à titre de directeur par intérim – Arrondissements de Beauport et de Charlesbourg - RH2021-319 (CT-RH2021-319) — (Ra-2270)

Sur la proposition de madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

appuyée par monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

il est résolu de nommer monsieur Laurent-Étienne Desgagnés (ID. 128516), employé permanent, à titre de directeur par

intérim des arrondissements de Beauport et de Charlesbourg (D081) (poste no 34584), avec effet rétroactif au 3 mai 2021, jusqu'à la dotation de ce poste, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0235

Entente d'union entre la Ville de Québec et la *Ville de Lévis*, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) – Saison 2021–2022 (Appel d'offres public 75544) - **AP2021-320 (Ra-2270)**

Sur la proposition de monsieur le conseiller Jérémie Ernould,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu d'autoriser:

- 1° la conclusion de l'entente d'union entre la Ville de Québec et la *Ville de Lévis*, relative à l'acquisition regroupée de chlorure de sodium (sel de déglacage) – Saison 2021–2022, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées à l'entente jointe sommaire décisionnel;
- 2° le directeur du Service des approvisionnements à signer l'entente d'union finale jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0236

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 304, rue Beucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du Québec – Arrondissement des Rivières - **DE2021-423 (CT-DE2021-423) — (Ra-2270)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Rémy Normand,

il est résolu :

- 1° d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, d'un immeuble sis au 304, rue Beucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 1070,9 mètres carrés, avec bâtiment dessus construit et ses dépendances, propriété des entreprises *Gestion Martin Verville inc.* et *Gestion G.D.N.D.inc.*, pour une somme de 400 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente jointe au sommaire décisionnel et, plus spécifiquement, aux conditions prévues aux articles 3, 6.1, 8.1, 8.2 et 8.4;
- 2° d'autoriser le Service de la gestion des immeubles à procéder, au moment opportun et conditionnellement à cette acquisition, à la démolition du bâtiment et de ses dépendances;

3° d'approprier, à même les sommes prévues au budget de fonctionnement, en paiement comptant d'immobilisations d'agglomération, un montant de 419 950 \$, pour l'acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis au 304, rue Beaucage, connu et désigné comme étant le lot 1 942 095 du cadastre du même cadastre.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0237

Établissement d'une servitude réelle et temporaire de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur une partie du lot 1 623 076 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité–Limoilou - DE2021-454 (Modifiée par CA-2021-0442) (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser l'établissement d'une servitude réelle et perpétuelle de passage, de stationnement et d'entreposage en faveur de la Ville sur le lot 1 623 076 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, propriété du *Réseau de transport de la Capitale* (Société de transport de Québec), d'une superficie approximative de 9 780,90 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère, joint au sommaire décisionnel, à titre gratuit, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans le consentement de l'établissement d'une servitude joint audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0238

Acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, de l'immeuble sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec – Arrondissement de La Cité-Limoilou - DE2021-527 (CT-DE2021-527) — (Ra-2270)

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser :

1° l'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, à des fins municipales, d'un immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie de 793,5 mètres carrés, tel qu'illustré sur le plan repère joint au sommaire décisionnel;

2° la Division de l'arpentage et de la géomatique du Service de l'ingénierie à procéder à la préparation de tout plan et toute description technique et de réaliser toute opération cadastrale requise à cette fin d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation;

3° le Service des affaires juridiques à entreprendre les procédures

d'acquisition, de gré à gré ou par expropriation, de l'immeuble construit sis aux 545, rue Kirouac et 507, rue Saint-Luc, connu et désigné comme étant le lot 5 342 039 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0239

Autorisation d'une démarche de participation publique sur l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques* - PA2021-064 (Ra-2270)

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le Service de l'interaction citoyenne à tenir une démarche de participation publique sur l'élaboration du *Plan régional des milieux humides et hydriques*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0240

Mandat au Réseau de transport de la Capitale pour gérer le projet de vélopartage à Vélo faisant l'objet d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec, dans le cadre du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service - PA2021-070 (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu de mandater le *Réseau de transport de la Capitale* pour gérer le projet de vélopartage à Vélo faisant l'objet d'une demande d'aide financière au ministère des Transports du Québec dans le cadre du *Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service*.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0241

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Denis-H Turcotte (ID. 004752), à titre de directeur du Service de police - RH2021-320 (CT-RH2021-320) — (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Michelle Morin-Doyle,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Denis-H Turcotte (ID. 004752), à titre de directeur du Service de police (D566) (poste 45500), selon des

conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0242

Contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Pigeon (ID. 141957), à titre de directeur associé du Service de police - RH2021-353 (CT-RH2021-353) — (Ra-2270)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Patrick Voyer,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser la conclusion du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et monsieur Robert Pigeon (ID. 141957), à titre de directeur associé du Service de police, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées audit contrat d'engagement joint au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0243

Acquisition à des fins municipales d'un immeuble sis sur le boulevard Hochelaga, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, et ouverture du boulevard Hochelaga – Arrondissement de Sainte-Foy–Sillery–Cap-Rouge - DE2021-314 (CT-2536549) — (Ra-2271)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser l'acquisition, à des fins municipales, de l'immeuble situé en bordure du boulevard Hochelaga, propriété du Centre de service scolaire des Découvreurs, connu et désigné comme étant trois parties du lot 6 322 010 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Québec, d'une superficie totale approximative de 233,7 mètres carrés, pour une somme de 125 000 \$, plus les taxes applicables, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans la promesse de vente, et plus particulièrement à l'article 3, jointe audit sommaire.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0244

Renflouement de l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération - FN2021-025 (CT-FN2021-025) — (Ra-2271)

Sur la proposition de monsieur le conseiller Rémy Normand,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser le virement à l'excédent de fonctionnement affecté de prévoyance d'agglomération d'un montant de 1 000 000 \$ provenant de l'excédent de fonctionnement accumulé non affecté d'agglomération au 31 décembre 2020.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0245

Convention entre la Ville de Québec et le *Centre de crise de Québec*, relative à une aide financière sous forme de prêt pour l'acquisition d'un immeuble sis au 1340, rue Frontenac à des fins de logement social - **PA2021-083 (CT-2536928) — (Ra-2271)**

Sur la proposition de madame la conseillère Émilie Villeneuve,

appuyée par madame la conseillère Marie-Josée Savard,

il est résolu d'autoriser :

- 1° la conclusion de la convention entre la Ville de Québec et le *Centre de crise de Québec*, relative à une aide financière sous forme de prêt, d'un montant de 550 000 \$, pour l'acquisition d'un immeuble sis au 1340, rue Frontenac à des fins de logement social, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées dans ladite convention jointe au sommaire décisionnel;
- 2° le directeur de la Section des projets spéciaux de développement du Service de la planification de l'aménagement et de l'environnement à signer cette même convention.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

CA-2021-0246

Modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195) - **RH2021-267 (Ra-2271)**

Sur la proposition de madame la conseillère Marie-Josée Savard,

appuyée par monsieur le conseiller Patrick Voyer,

il est résolu d'autoriser la modification du contrat d'engagement entre la Ville de Québec et madame Brigitte Chrétien (ID. 172195), directrice de la Division commerciale au Bureau de projet du réseau structurant de transport en commun, afin de modifier le nombre d'heures travaillées par semaine, le salaire et en prolongeant celui-ci pour une durée indéterminée, selon des conditions substantiellement conformes à celles mentionnées au sommaire décisionnel.

Monsieur le président s'est abstenu de voter.

Adoptée à l'unanimité

Avis de motion

CAAM-2021-0247

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 424 615 du cadastre du Québec, dans le cadre d'un programme de logement social, R.A.V.Q. 1396, et dépôt du projet de règlement. - GT2021-093 (Ra-2269)

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet d'habitation sur le lot numéro 6 424 615 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme de logement social mis en oeuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*. Il contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*.

Le lot visé par ce projet d'habitation est situé dans la zone 15061Hb, localisée approximativement à l'est de la rue Marie-de-l'Incarnation, au sud de la rue Bagot, à l'ouest de la rue de l'Aqueduc et au nord de la rue Hermine et de son prolongement vers l'ouest.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

CAAM-2021-0248

Avis de motion relatif au Règlement de l'agglomération relativement à la réalisation d'un projet de centre d'hébergement de crise sur le lot numéro 1 738 519 du cadastre du Québec, R.A.V.Q. 1397, et dépôt du projet de règlement - GT2021-076

Madame la conseillère Émilie Villeneuve donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement autorisant la réalisation d'un projet relatif à de l'habitation destinée à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement. Plus spécifiquement, il permet l'établissement d'un centre d'hébergement de crise sur le lot numéro 1 738 519 du cadastre du Québec dans le cadre d'un programme mis en oeuvre en vertu de la *Loi sur la Société d'habitation du Québec*. Il contient les règles d'urbanisme nécessaires à la réalisation de ce projet et modifie en conséquence, à l'égard de celui-ci, le *Règlement de l'Arrondissement de La Cité-Limoilou sur l'urbanisme*.

Le lot visé par ce projet est localisé dans la zone 16013Hb, laquelle est située à l'est de l'avenue Marguerite-Bourgeoys, au sud du boulevard de l'Entente, à l'ouest de l'avenue du Père-Pelletier et au nord du chemin Sainte-Foy.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Avis de motion relatif au Règlement modifiant le Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement, R.A.V.Q. 1390, et dépôt du projet de règlement - TM2021-056 (Ra-2271)

Monsieur le conseiller Patrick Voyer donne avis qu'à une prochaine séance, sera soumis pour adoption un règlement modifiant le *Règlement de l'agglomération sur la circulation et le stationnement afin d'établir de nouvelles limites de vitesse* sur l'ensemble du réseau artériel de l'agglomération. Ces modifications font suite à une analyse multifactorielle réalisée pour l'ensemble du territoire. Ainsi, les principales voies de circulation qui constituent les liens entre les quartiers auront une vitesse maximale de 50 km/h, les rues principales des secteurs résidentiels auront, quant à elles, une vitesse maximale de 40 km/h, alors que celle des rues résidentielles sera de 30 km/h. On peut retrouver plus précisément ces vitesses et les rues visées à l'annexe I du présent règlement.

Au surplus, certaines rues se situant dans une zone scolaire auront une limite de vitesse réduite lors de périodes déterminées.

Le projet de ce règlement est déposé au conseil.

Adoption de règlements

Aucun sujet n'est inscrit sous cette rubrique.

Période de questions des citoyens

Aucune question n'a été reçue par courriel.

Clôture de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été traités par les membres du conseil d'agglomération de Québec, de consentement unanime, ceux-ci mettent fin à la séance. Il est 10 h 45.

Steeve Verret
Président

Sylvain Ouellet
Greffier